

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 17 janvier 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Objet de la réunion

Ordre du jour du conseil communautaire

Point groupes scolaires

Retour sur la CLECT

Percée du vin jaune

Divers

1. Ordre du jour du conseil communautaire

Le bureau examine les rapports qui vont passer en conseil communautaire le 24 janvier prochain.

2. Groupes scolaires

Chamblay

Un point a été fait sur les coûts pris en charge en direct par la commune d'accueil du groupe.

Le cout global avant subvention à la charge de la commune est de 290 599.56 €, dont 195 836€ à la charge directe de la commune.

Le coût de fonctionnement par élève est d'environ 1000€. Il faut être vigilant car il y a le COVID qui génère des surcoûts : chauffage, fournitures, ... Par ailleurs, le poste du personnel est conséquent et doit être revu.

L'objectif est de donner à nos enfants des conditions d'enseignement identiques à ce que l'on peut trouver en zone urbaine.

Mont sous Vaudrey

Une réunion a lieu mercredi soir avec les élus concernés. Le SIVOM va vendre une parcelle attenante au collège de 7 000 m² à la commune de Mont sous Vaudrey. Il sera proposé aux communes de prendre des délibérations concordantes pour construire un groupe sur la parcelle.

La délibération conjointe des communes engage la signature d'une convention de ruralité avec l'éducation nationale qui permet de sécuriser les classes existantes. Il faut distinguer le temps politique du temps opérationnel. La posture politique permet de figer les choses et d'engager les négociations foncières complémentaires.

Mouchard

Une demande d'étude complémentaire a été faite pour le choix du site. L'atelier Zou a réalisé une étude qui intègre les écoles et l'ALSH au sein du même bâtiment. Or certains élus souhaitent que l'option de l'école maternelle soit étudiée également.

Les élus sont invités à définir des modalités de choix démocratiques du lieu d'implantation. Le financement d'une étude complémentaire n'aidera en rien les élus à se positionner. Le choix aujourd'hui est de définir si les élus veulent une construction neuve ou la réhabilitation d'un bâtiment. Un complément d'étude ne va pas plus permettre de prendre de décision qu'aujourd'hui.

Là encore, il est nécessaire de ne pas mélanger le temps politique et opérationnel. Il s'agit d'abord d'un choix politique. Les équipes de maîtrise d'œuvre seront là ensuite pour dire ce que cela coûtera. La priorité est de maintenir les classes et pas de faire porter la responsabilité à l'un ou l'autre des élus communaux ou intercommunaux.

L'étude préalable est faite pour éclairer le débat, mais n'est pas une étude opérationnelle.

Il est proposé aux élus concernés de se réunir et de décider comment voter.

L'objectif est de parvenir à prendre une décision politique. Se sont les 6 maires qui prendront la décision, et pas un tiers.

3. Retour sur la CLECT

Les débats en CLECT ont été sérieux et responsables, dans une vraie ambiance de travail.

Le débat relatif aux économies potentielles est intéressant et nécessaire.

Si l'on parle de la politique enfance jeunesse, l'application de tarifs accessibles est un choix qui permet d'apporter une réponse sociale sur le territoire. De la même manière pouvoir aller voir une pièce de théâtre dans une cour d'école est aussi un facteur d'attractivité.

Pour les économies potentielles, il faut donc faire des choix politiques avant tout. Nous avons une politique relativement équilibrée dans ses composantes.

A noter que le financement des 2 groupes scolaires sur le mandat en cours ne pose aucun problème aux communes.

D'une manière générale, les CLECT se passent très bien. Le projet de loi de finances 2022 interpelle car il modifie la manière d'envisager le portage de la fiscalité. Dans la mesure où la stratégie change, il faut adapter le mode de fonctionnement.

4. Percée du vin jaune

La percée est reportée au premier week end d'avril.

5. Divers

Danzer

Les négociations se poursuivent avec le repreneur potentiel. Danzer souhaite qu'une décision soit prise fin janvier. A défaut, une agence immobilière spécialisée en biens à vocation économique sera sollicitée. Dans un contexte d'avancée du concept de « Zéro Artificialisation Nette » ce type de bien sera nécessairement recherché à court terme.

Marché Festival des Semeurs

Le bureau valide l'attribution du marché à la compagnie Divertimento.

Plan de financement territoire intelligent

Le bureau valide la demande de financement suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement			
XEFI	3 270,00 €	Région Territoire intelligent	21 409,71 €
Berger Levrault extranet RH	19 764,30 €	<i>70% sur investissements</i>	
SIDEC formation BL RH	5 020,00 €		
ICAP Petite Enfance	2 531,00 €	Etat	5 600,00 €
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	30 585,30 €	<i>Autofinancement</i>	10 774,15 €
Fonctionnement			
XEFI	7 198,56 €		
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	7 198,56 €		
TOTAL GENERAL	37 783,86 €	TOTAL GENERAL	27 009,71 €

Point recrutement

Sur le poste de VTA, Mme Audrey Godo, originaire de l'Yonne est recrutée.

Sur les postes de conseillers numériques, nous avons recruté Mr Jean-Luc Vicaire de la Vieille Loye. Le second poste est en cours.

La séance est levée à 20H00.

Le Président

Etienne Rougeaux